



Communiqué de presse (03.02.2026)

Pénurie du personnel et vieillissement de la population : quel enjeu ?

La pénurie de personnel soignant est une réalité. Le rapport du Conseil fédéral (2022) projette un déficit de 65 000 soignants d'ici 2030. Cette pénurie affecte particulièrement les soins à domicile et en EMS. En Suisse, environ 600'000 personnes sont déjà proches aidants, représentant une valeur estimée à 3,71 milliards de CHF par an en équivalent de soins professionnels. Le vieillissement démographique est aussi une réalité, dans le Jura également. En 2020, 20 % des Jurassiens avaient plus de 65 ans. Cette proportion est en constante augmentation et entraîne des besoins accrus en soins. Notre canton, notre Institution font face à des défis majeurs dans le domaine de la santé et du vieillissement et la pression va s'accroître. Un enjeu de société majeur. Des solutions doivent être trouvées rapidement.

Projet pilote de proches aidant-e-s rétribué-e-s bientôt dans le Jura ?

Mobiliser des proches aidants et les rétribuer représente donc une parmi d'autres mesures nécessaires. Une première ligne au chevet des patient-e-s pour renforcer le maintien à domicile répond à la fois à la demande des patient-e-s et de leurs proches mais aussi à la maîtrise de l'augmentation des coûts de la santé. En effet, le maintien à domicile de qualité réduit les hospitalisations et contribue de manière substantielle à des entrées en EMS plus tardives et ce faisant à limiter les coûts pour l'ensemble du système de santé : les assurés, les contribuables et l'Etat.

Ainsi, à l'instar de ce qui se fait déjà dans d'autres cantons comme par exemple Fribourg, Valais, Vaud, Lucerne, Schwyz, **la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile - Jura (FASD), également sollicitée au travers d'interventions parlementaires, lance un projet pilote de proches aidants dans le Jura.** Le projet répond à l'orientation donnée par la République et Canton du Jura au travers de sa planification médico-sociale 2040 (PMS2040).

Il débutera dans les prochaines semaines par une campagne de recrutement. Engagé-e-s, formé-e-s, encadré-e-s et suivi-e-s par la FASD, les proches soignant-e-s seront ensuite rétribué-e-s selon les tarifications reconnues par les caisses-maladie et par l'Etat cantonal. Et leurs prestations facturées (LaMal).

Des personnes non formées et donc à former ainsi que des personnes déjà formées seront engagées et feront partie de cet essai pilote.

Il va de soi que chaque situation fera l'objet d'une évaluation minutieuse afin de garantir la délivrance de prestations conformes du point de vue technique/clinique mais également éthique. C'est aussi en cela, en qualité de caution, que la FASD, institution à but non lucratif et reconnue d'utilité publique (et agissant sur mandat de l'Etat) pourra garantir les exigences requises et la sécurité nécessaire en faveur des patient-e-s et du système de la santé.

Un-e proche aidant-e/soignant-e, quels critères ?

L'annexe n°5 de la disposition contractuelle reconnue entre fournisseurs de soins à domicile et assureurs [2025-04-25 Administrativvertrag mit Spitex Schweiz und ASPS-FR.pdf](#) sous réserve de dispositions cantonales éventuellement contraires – précise le statut de « proches aidants » comme suit : art. 1 « *Sont considérés comme proches aidants les personnes ayant un lien de parenté direct, les frères et sœurs, les conjoint-e-s et les personnes vivant en partenariat enregistré ou en communauté de vie ainsi que les personnes faisant partie de leur entourage proche. Ce qui est déterminant, **ce n'est pas le degré de parenté des proches aidants mais plutôt le soutien régulier et substantiel ainsi que la responsabilité et l'engagement envers la personne à soigner.*** ».

Nous pouvons constater que le législateur a tenu à préciser et donc à inciter que les bénéficiaires du statut de proches aidants pourront soulager plus largement, au-delà du cercle familial. Une piste pertinente qui sera à évaluer à termes.

Un réseau d'acteurs jurassiens étroitement impliqués et...

La Croix Rouge Jura, Caritas Jura, Pro senectute Arc Jurassien, Pro infirmis et Curaviva sont parties prenantes au projet. Dans un premier temps, pour le lancement, La Croix Rouge déploiera par exemple les modules de formation et de validation des acquis (auxiliaires de santé). Caritas Jura, afin de garantir une réalisation rapide de l'expérimentation prendra à sa charge les frais de formation de 5 proches aidants, si ceux-ci devaient avoir des difficultés à la financer.

Pro senectute, Pro infirmis et Curaviva profiteront des expériences afin de permettre et de contribuer dans une seconde étape à un déploiement à l'échelle cantonale et pour différents types d'interventions. En effet, nombreuses sont aujourd'hui les personnes qui assistent bénévolement un-e parent-e, un-e ami-e à domicile et en appartements protégés. Si le projet pilote devait être concluant, d'autres pistes pourront être également évaluées par la suite.

Le groupe de projet sera également conseillé par la structure consoeur valaisanne d'aide et de soins à domicile qui teste depuis un peu moins de deux années, dans le haut et dans le bas Valais, un modèle assez similaire.

La FASD se réjouit de pouvoir déployer ce projet-pilote en bénéficiant des compétences, des soutiens et de la bienveillance des partenaires mentionnés.

Contacts :

- FASD, **Ian Hennin**, directeur: 079 940 54 24, ian.hennin@fasd.ch
- CRJU, **Yann Rufer**, directeur: 032 465 84 00, y.rufer@croix-rouge-jura.ch
- Caritas Jura, **Jean-Noël Maillard**, directeur: 032 421 35 60, jean-noel.maillard@caritas-jura.ch